

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5370

présenté par

Mme Panonacle, M. Claireaux, Mme Thourot, Mme Bureau-Bonnard, Mme Mauborgne, Mme Kerbarh, M. Delpon, M. Pellois, M. Bothorel, Mme Grandjean, Mme Firmin Le Bodo, M. Simian, Mme Le Feu, M. Pahun, Mme Josso, Mme Sage, M. Pont, M. Le Gac, Mme Atger, M. Colas-Roy, M. Travert, Mme Toutut-Picard, Mme Brulebois, M. Sorre, Mme Michel, Mme Sarles, M. Gérard, M. Dombrevail, Mme Melchior, M. Perrot, Mme Charvier, M. Haury, M. Vignal et Mme Le Meur

à l'amendement n° 5048 de M. Causse

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Cette liste est établie après avis du Conseil national de la mer et des littoraux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous amendement vient compléter l'amendement visant à identifier les communes qui sont les plus menacées par le phénomène du recul du trait de côte et dont L'État fixe par arrêté la liste des dites communes.

Le Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), document de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral. Il peut être consulté sur toute question relative à la mer et au littoral. Il contribue, par ses avis et propositions, à l'orientation et à la coordination des actions publiques en mer et dans les territoires littoraux. Enfin, le CNML contribue à la coordination des politiques de la mer et du littoral : il joue un rôle d'animation des conseils maritimes de façade (CMF) et des conseils maritimes ultramarins (CMU). Il veille dans ce

cadre à la cohérence des politiques maritimes locales avec la politique nationale pour la mer et les littoraux.

Dans ce cadre il paraît tout à fait légitime de solliciter son avis pour établir cette liste. Pour ce faire, il s'appuie sur la cartographie fondée sur l'indicateur national de l'érosion côtière.